

AVIS PUBLIC

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve a adopté, lors de sa séance tenue le 2 juin 2025 à 18 h 30, le règlement suivant :

- Règlement autorisant l'occupation du domaine public aux fins d'un viaduc au-dessus de la rue Notre-Dame Est sur le lot 1 560 077 du cadastre du Québec (RCA25-27006).

PRENEZ EN OUTRE AVIS que le règlement est maintenant en vigueur.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement mentionné ci-dessus à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, durant les heures normales d'ouverture.

FAIT À MONTRÉAL, CE 6^E JOUR DE JUIN 2025.

La secrétaire d'arrondissement substitut,

Olga Sacaliuc